

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AOUT 2009

### 1. FIXATION DU MONTANT DU LOYER DU GRAND LOGEMENT SITUE AU-DESSUS DE LA MAIRIE.

Le CM, considérant que les travaux de rénovation sont terminés et que ces derniers améliorent considérablement la qualité des locaux, autorise le Maire à procéder à une augmentation du montant mensuel de loyer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009. Ce dernier est fixé à **450 €**. Le bail à intervenir stipulera notamment la mise à disposition d'une partie de grenier. Il mentionnera que le chauffage fourni par la Commune par son réseau de chaleur fera l'objet d'une facturation particulière auprès du locataire. Il en sera de même pour la récupération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

### 2. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL.

L'Agence Postale Communale sera opérationnelle à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2009. A cet effet, le CM autorise le Maire à créer un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, non titulaire permanent à temps non complet pour 17/35, à compter du 17/08/2009. Les horaires d'ouverture seront les suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi 8 h 45 à 10 h – 11 h à 12 h 15 ; mercredi : 8 h 45 à 10 h et 16 h à 17 h 15 ; samedi : 9 h à 11 h 30.

### 3. TRANSFORMATION D'UNE CONCESSION CINQUANTENAIRE EN PERPETUELLE.

Le CM autorise le remboursement de 18, 17 € à Madame BLANCHARD (famille DESNOUX) avant que cette dernière procède à l'acquisition d'une concession nouvelle perpétuelle.

## QUESTIONS DIVERSES

➤ **Plan Local d'Urbanisme :** avant la phase terminale de l'élaboration du document, Monsieur le Maire fait un rappel d'une part sur la présentation du dossier (cadre de loi – observations des services de l'Etat et du Département), d'autre part sur les documents le composant ( rapport : historique, géographique, statistique, environnemental – projet de développement durable – règlement qui servira de base pour la délivrance ou non par le Maire des autorisations de construire – plans de zonage – servitudes et contraintes accompagnées des plans correspondants – annexes sanitaires concernant l'eau et l'assainissement accompagnées des plans correspondants).

➤ **Situation de l'Hôtel Restaurant Le Cœur de Meaulne :** suite à une réunion avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Montluçon, il semble que la cherté du loyer soit une des causes essentielles des difficultés financières du locataire. Il s'ensuit une longue discussion, retraçant notamment les démarches, l'évolution et la conduite de l'entreprise depuis sa création. Sans changer la durée du remboursement du prêt : opération plus coûteuse, la solution à retenir serait d'accorder, au locataire, à sa demande, au terme d'une année à compter du 01.10.2009, une « remise gracieuse ». Elle correspondrait à la différence entre le montant actuel du loyer et celui ramené à 14 000 €. Il conviendrait alors de modifier le bail par un avenant. Cette démarche est envisagée dans le seul intérêt du maintien de l'activité. La décision finale qui doit intervenir avant le 15 septembre sera prise lors du prochain CM. Un représentant de la CCI sera présent.

➤ **Demande du Groupe Casino :** par courrier du 29 juin puis du 20 juillet. Il souhaite que la Commune prenne en charge en plus de l'acquisition et du gros œuvre, les travaux de fourniture et d'installation du commerce, soit environ 80 000 €, moyennant un loyer annuel supplémentaire de 13 200 € pendant 9 ans. Dans cette perspective, une comptabilité communale par budget annexe et un bail commercial devraient être mis en place. Nous serions dans le cas d'une « gérance ». Par courrier du Maire en date du 21 juillet il est demandé au Groupe Casino de préciser les raisons qui ont motivé cette récente demande. D'autre part, il est à noter qu'une candidature pour l'exploitation du magasin en « franchise » a été reçue en Mairie. Les subventions demandées pour l'achat et les travaux prévus initialement sont accordées (DGE – FODESCA – FISAC).

➤ **Acquisition d'un défibrillateur :** une démonstration du fonctionnement de l'appareil a conclu à privilégier un modèle à installer en extérieur, plus coûteux que celui prévu au budget. Après réception du devis définitif, une décision modificative sera prise lors du prochain CM.

➤ **Réfection des toitures des bâtiments communaux :** des devis pour un programme global de suivi sont demandés.

➤ **Plan Communal de Sauvegarde :** un décret d'application de 2005 rendait obligatoire sa mise en place avant le 13 septembre 2007. Il doit pourvoir à l'organisation locale des secours, en cas d'inondation (prévenir du risque les personnes concernées, prévoir un espace d'accueil et mettre à disposition un hébergement). Le responsable communal sera désigné par délibération lors de la prochaine séance de CM.

➤ **Remerciements :** à M.HOERNER pour le don d'un téléviseur couleur et à Mme MEYRIEUX née DROUIN pour le don de 3 tableaux réalisés par son père.

➤ **SICTOM Val de Cher :** le prochain bulletin sera prochainement disponible en Mairie.

➤ **Communauté de Communes du Pays de Tronçais :** Mme DUMONT indique les difficultés que rencontre l'instance pour acquérir le site des Forges de Tronçais, l'actuelle propriétaire n'étant pas vendeur.

**La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le mercredi 9 septembre 2009 à la Mairie de MEAULNE à 19 h en présence de Madame ROCHE, chargée du Commerce et des Services à la CCI de Montluçon.**